



Clohars-Fouesnant

Noël en Bretagne

Noël sans neige



Eugénie, 6 ans, a remporté le concours de dessin avec un collage original et très coloré.



Site Internet : www.clohars-fouesnant.fr

Pour rejoindre la mairie

Heures d'ouverture :
Du lundi au vendredi : 9H-12H30 / 14H-17H
Tél. : 02.98.54.60.09.
E-mail : mairie-de-clohars-fouesnant@wanadoo.fr
Site Internet : www.clohars-fouesnant.fr

Horaires de la bibliothèque

Mardi-Mercredi-Vendredi : 16H30 - 18H
Samedi : 10H30-12H

Ty Lutins

Accueil des enfants de 0 à 4 ans, accompagnés de leurs parents, à la crèche « Bateau bleu ».
Contact : Murielle GUILLEMER - 06.88.76.67.46.

Espace jeunes et ALSH, rue de la fontaine

Bruno au 06. 10. 68. 40. 65.
Ou www.espacejeunescloharsfouesnant.jimdo.com
ALSH, accueil des enfants de 3 à 11 ans :
www.alshcloharsfouesnant.jimdo.com

Horaires de la déchèterie de Kerambris

Du 1^{er} avr au 30 sep : 9H-12H / 13H30-18H30
Du 1^{er} oct au 31 mar : 9H-12H / 13H30-18H
Collecte des déchets le mardi

Horaires d'autorisation des activités bruyantes

En semaine : 8H30-12H15 / 13H45-19H30.
Le samedi : 9H-12H15 / 13H45-19H.
Le dimanche et jours fériés : 10H-12H.

■ Permanences : vos élus vous reçoivent

- Michel LAHUEC, maire
- Xavier JODOCIUS, 1^{er} adjoint, en charge des finances, de l'économie et du cadre de vie
- Marie-France HELIAS, 2^e adjointe, en charge de la vie scolaire et de la jeunesse
- Marcel STEPHAN, 3^e adjoint, en charge des travaux et de la voirie
- Gilberte LE NAOUR, 4^e adjointe, en charge des affaires sociales
- Isabelle QUERE, 5^e adjointe, en charge de la communication et de la culture
- Jean-Yves CORROLLER, conseiller délégué en charge des associations et des sports
- Camille LE BRETON, conseiller délégué en charge de l'urbanisme
- Annick JACQ, conseillère déléguée en charge des fêtes et cérémonies

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
09h00	Marcel STEPHAN en mairie		Jean-Yves CORROLLER sur RDV			Isabelle QUERE sur RDV
10h00		Marie-France HELIAS sur RDV		Marie-France HELIAS sur RDV		
11h00		Gilberte LE NAOUR sur RDV	Marcel STEPHAN sur RDV		Gilberte LE NAOUR sur RDV	Xavier JODOCIUS sur RDV
12h00			Michel LAHUEC en mairie		Camille LE BRETON sur RDV	
13h00				Michel LAHUEC en mairie		
14h00	Michel LAHUEC sur RDV		Michel LAHUEC sur RDV		Michel LAHUEC sur RDV	
15h00						
16h00						
17h00			Isabelle QUERE sur RDV			
18h00		Xavier JODOCIUS sur RDV		Xavier JODOCIUS sur RDV		
19h00						

PERMANENCE EN MAIRIE

Assistante Sociale : Virginie Guillou, sur RDV au 02 98 76 24 24
Mission locale pour l'emploi du Pays de Cornouaille (MLPC) : Benoît LAGOUTTE, sur RDV au 02 98 51 61 27 (pour les jeunes de 16 à 25 ans)
Centre local d'information et de coordination (CLIC), pour les plus de 60 ans : infos, conseils, réponses à vos questions (prendre RDV au 02 98 51 61 27, clic@ccpaysfouesnantais.fr)
Permanences à la CC du Pays Fouesnantais (prendre RDV au 02 98 51 61 27, www.ccpaysfouesnantais.fr)

RAM (relais assistantes maternelles)

Stéphanie Lebeau et Sandra Touratier (prendre RDV au 02 98 54 61 26)
Architecte conseil : Monsieur Hubert Le Quéau, deux mardis par mois, de 11h à 12h, sur RDV au 02 98 54 60 09

■ Et que ça brille !

Sébastien Rubé est un jeune entrepreneur qui vient de s'installer à Clohars en tant que professionnel de l'entretien intérieur de véhicules. Il a baptisé son entreprise *Lélianestyles*. Il propose différentes formules de nettoyage intérieur et se déplace à domicile, dans toute la Cornouaille. En fonction de l'état de la voiture, un entretien classique dure entre 40 minutes et 1 heure d'intervention. Il est disponible du lundi au samedi et vous pouvez le contacter sur contact@lelianestyles.fr ou visiter son site Internet www.lelianestyles.fr - Téléphone : 06 60 88 16 35.



Sommaire

EN PRATIQUE

- En pratique (permanences)
- Et que ça brille

2

- Sommaire et mentions légales
- Le mot du maire

3

ACTION MUNICIPALE

- Un marché de Noël haut en couleurs
- Vivre ensemble dans le respect, la bienveillance et la sérénité

4

CADRE DE VIE

- Campagne 2015 « Fleurir le Finistère » et 2016...
- Vivre ensemble, solidarité, proximité
- Le pardon des chevaux

5

PATRIMOINE

- Les Nédélec du Cosquer, 100 ans ont sonné
- Les lauréats du concours de dessin de Noël

6-7

8



Edito du maire



La page s'est tournée et l'année 2015 s'en est allée, laissant derrière elle un goût amer... chômage, souffrances des réfugiés, violences, barbaries, état d'urgence, plan Vigipirate renforcé, etc. Sans tomber dans la sinistrose, il faut garder espoir et se ressaisir afin d'aborder au mieux cette année 2016.

Quant à nous, nous devons continuer à œuvrer afin que notre école donne envie aux familles arrivant sur la commune d'y inscrire leurs enfants. Le fil conducteur introduit par la commission scolaire dans le cadre des temps d'activités périscolaires en 2014 et 2015 sera non seulement reconduit mais amélioré afin d'apporter aux enfants fréquentant l'école un regard instructif sur l'art, la culture, le sport, etc.

Le projet de développement du bourg avec la création de nouveaux logements, qu'ils soient en location ou en accession à la propriété, pour les jeunes et les personnes handicapées vieillissantes, se feront dans la concertation avec un équilibre qualitatif et multi générationnel.

L'étude concernant le déplacement du terrain de football et le projet de construction d'une salle de sport polyvalente sont programmés.

Une autre étude verra le jour : elle concerne la route de la Chapelle et la possible mise en agglomération du Drennec, bien entendu en concertation avec les riverains et les associations locales.

Dans un souci de transparence, et ceci sans trop impacter notre fiscalité locale, certains projets pourraient être différés.

Il me reste à vous souhaiter une très belle année 2016, qu'elle soit pour vous un gage de sérénité dans un monde où le harcèlement moral et la violence prévalent sur la gentillesse et la sincérité.

Bloavez Mat.

Le maire
Michel Lahuec

BULLETIN D'INFORMATION DE LA COMMUNE DE CLOHARS-FOUESNANT

Responsable de la publication : Michel Lahuec
Coordination : Isabelle Quéré
Rédaction : Michel Lahuec, François Cosquéric,
Philippe Rivière, Isabelle Quéré

Comité de relecture : commission communication
Crédits photos : Nathalie Thurpeau, Pascale Tamalet,
José Coriou, Marcel Coriou, Foen Izella, Philippe Rivière
Mise en page et impression :
Imprimerie du commerce – Quimper

Dépôt légal n° 1 du 1^{er} trimestre 2016
Imprimé en France sur papier recyclé
en 1300 exemplaires

■ Un marché de Noël haut en couleurs

La seconde édition du marché de Noël a connu un vrai succès. Les nombreux visiteurs ont profité des différents stands qui mettaient en avant l'artisanat

local. Ils se sont également régalés : Clément, le crêpier, a vendu toutes ses crêpes et le comité de jumelage toutes ses confitures !



Les ateliers du Caillou blanc ont présenté de nombreux objets en bois, démontrant leur large savoir-faire.



Les peintures de Natthur, les dessins d'Abdulaye et les bijoux de Jeanne ont séduit les visiteurs



Champignons, confitures, miel, crêpes et confiseries ont régalé le public pour ce joyeux moment de vivre ensemble.

■ Vivre ensemble dans le respect, la bienveillance et la sérénité

Extrait du texte lu lors de la cérémonie de la laïcité :

La France est une république indivisible, laïque, démocratique et sociale. Elle assure l'égalité devant la loi de tous les citoyens sans distinction d'origine, de race ou de religion. Elle respecte toutes les croyances.

Comme le rappelle le premier article de notre Constitution, la laïcité est un principe essentiel et intangible de notre République. Elle est le garant du « vivre ensemble ».

Conformément à la loi pour la refondation de l'école du 8 juillet 2013, l'école communale a été dotée des symboles de la République : le drapeau tricolore et la devise républicaine « liberté, égalité, fraternité ». La charte de la laïcité est également affichée dans le hall de l'école.

En outre, une plantation symbolique vient matérialiser notre attachement à cette valeur, l'arbre de la laïcité se dresse à l'entrée de l'école.

Nous soulignons ainsi le rôle important et fondamental dévolu à l'école pour la transmission des valeurs républicaines. C'est à elle que la nation confie la mission de faire partager aux élèves ces valeurs. C'est à elle de mettre en œuvre les



Les enfants ont participé à la plantation de l'arbre de la laïcité à l'entrée de l'école.

conditions qui permettent aux élèves de vivre ensemble dans le respect de leurs différences et de préparer ainsi la construction d'un monde basé sur la tolérance et le respect de l'autre.

Cet apprentissage du vivre ensemble dans le respect des règles communes doit permettre à chaque élève d'acquérir les connaissances indispensables et de s'épanouir dans la sérénité.

■ Campagne 2015 « Fleurir le Finistère » et 2016...

La municipalité tient à remercier tous les participants du concours des jardins fleuris pour l'harmonie et l'association des plants utilisés, ainsi que la pratique du jardinage durable et leur dynamisme. Leur goût, leur savoir-faire et leur passion des plantes participent à la qualité du paysage communal, mais aussi à la préservation de la biodiversité, véritable patrimoine naturel.

Le jury et la société d'horticulture et d'art floral de Quimper ont remarqué plusieurs beaux jardins à Clohars-Fouesnant. N'hésitez pas à vous inscrire pour la campagne 2016. Vous le valez bien !

Les concurrents ont été récompensés le 17 octobre dernier. Voici les résultats des différentes catégories :

- Etablissement accueillant la clientèle touristique :
1^{er} Prix à M. HERVE André, camping Prad Poullou
- Maisons avec jardins très visibles de la rue : 1^{er} Prix à Mme MANNEQUIN Josiane, 25 rue Park Thomas
- Espace le long de la voie publique, espaces collectifs : La Chapelle du DRENEC



- Balcons, terrasses, fenêtres, petits jardins très visibles de la rue : Mme BRIAND Régine, bar tabac, route de la Chapelle
- Jardins remarquables sur la commune : 1^{er} Prix à M. PATEROUR Francis, 16 route de Kerangaro et 2^e prix à Mme VAILLANT, 24 Hameau de Kerorian

■ Un devezh arat, le pardon des chevaux à Clohars

François Cosquéric nous propose un extrait de son article rédigé pour la revue Foen Izella de décembre 2015 :

Autrefois, l'importance du cheval était sans équivalence dans les campagnes : le cheval tenait lieu de référence pour apprécier la superficie d'une exploitation agricole... ça vous dit une multiplication ?

A raison de 5 hectares par cheval, quelle est la superficie des fermes qui possèdent 3 chevaux et 4 chevaux ? Les bretonnants évoquent la surface de terre retournée par une charrue tirée par un cheval en une journée, en ces termes : « *un devezh arat* ». (NDLR : une journée de labour)

Le propriétaire de chevaux bénéficiait d'un capital de sympathie dans son village. Il pouvait même trouver un prolongement à la mairie. « *Quand on avait quatre chevaux, raconte Angela Duval, on pouvait être candidat à la mairie, trois, adjoint, deux, conseiller municipal. Certains savaient à peine lire et écrire, mais pourvu qu'ils aient des chevaux... Si on n'avait qu'une brouette, ce n'était pas la peine de se mettre sur les rangs...* »



Vous pouvez retrouver différents chapitres sur la procession, la part du pardon, du saint thérapeute, le lamm de Saint Alar, le calvaire, un pardon dans l'air du temps... dans la revue Foen Izella de décembre 2015.

■ Vivre ensemble, solidarité et proximité

Lancée en 2000 en France, la **Fête des Voisins** s'est imposée comme le premier rendez-vous citoyen en Europe : plus de 20 millions de participants dans 36 pays en 2015. Ces dernières années, l'évènement a essaimé dans plusieurs quartiers de Clohars. Poursuivons ensemble cette magnifique aventure humaine en 2016.

Cette année, la fête des voisins se déroulera officiellement le vendredi 27 mai, mais vous pouvez tout à fait l'organiser à une autre date. Partenaire de cette manifestation, la municipalité peut mettre à votre disposition sous réserve de disponibilité, des tables et des chaises si besoin. Que cette nouvelle édition soit un succès !

■ Les Nédélec du Cosquer, 100 ans ont sonné

Lors de la commémoration du 11 novembre 2015, si tous les cloharsiens Morts pour la France (2 pour l'Algérie, 9 pour 39-45 et 28 pour 14-18) ont reçu l'hommage de la Nation, il en est deux qui, à l'occasion du centenaire de leur disparition, ont reçu aussi, ce jour-là, celui de leurs nombreux descendants.

L'émotion était bien sûr au rendez-vous, une émotion particulière, comme celle qu'engendre la lecture des patronymes de ces deux poilus sur le monument aux morts, gravés l'un au-dessus de l'autre, les derniers pour l'année 1915 : même nom, même prénom (Nédélec François) suivi de *fils* pour le premier et de *père* pour le second.

Si on ne compte plus les fratries décimées durant cette première guerre mondiale, (citons pour Clohars : les deux frères Arzul en 1915, ou encore les frères Héloret en 1915, 1916 et 1918) les pères et fils morts à la guerre (qui plus est, lors du même conflit, la même année !) restent plus rares. Le cas des Nédélec est unique sur la commune. Cette singularité m'a donné envie d'en savoir un peu plus, au-delà de leurs parcours militaire, j'ai voulu aussi retrouver leurs parcours de vie, leurs places dans le village...

24 mai 1915 :

A l'hôpital militaire d'Abbeville (Somme), décède **François Nédélec**, matricule 2594, soldat de 2^e classe au 86^e régiment d'infanterie (Le Puy en Velay, Haute Loire, Auvergne) d'une « **maladie contractée en service, bronchopneumonie** ». Mention « **Mort pour la France** ». Particularité, il était **clairon**. Classe 1889, il avait **46 ans**. Ce qui fait de lui le **plus vieux soldat de la commune mort à la guerre**. Lieu de sépulture : carré militaire « La Chapelle », à Abbeville, tombe individuelle n°155. François Nédélec a fait son service militaire à Brest, au 19^e RI. Incorporé le 13 novembre 1890, il devient clairon le 8 octobre 1892 (le service durait alors 3 ans), libéré le 24 septembre 1893, il passe dans la réserve le 1^{er} novembre suivant.

Durant la Première Guerre mondiale, la musique n'est pas seulement un art, elle est utile. Le son du clairon est présent dans tous les moments du quotidien : du réveil aux consignes d'attaques lors des combats, en passant par les repas. Le porteur du clairon, soldat à part entière, est un élément clé de l'organisation militaire. Sans doute est-ce due à cette qualité particulière que François Nédélec père doit d'avoir été rappelé dans un régiment d'active (**mobilisé le 18 avril 1915**) et non pas dans un régiment de réserve comme l'aurait voulu sa classe d'âge.

François Nédélec voit le jour, à Bénodet, le 2 juin 1869. Ses parents, Jean Nédélec, né en 1833 à Gouesnac'h et Marie Jeanne Le Cain, née en 1840 à Bénodet, tiennent la ferme de Kerguell à Bénodet. François est l'avant dernier d'une fratrie de six. A 17 ans, il est employé chez son frère aîné, Jean, qui a repris la ferme des parents. Dix ans après, toujours à Bénodet, on le retrouve **cultivateur** à Kerlénar, marié à Marie Jeanne Le Carre, née en 1870 à Fouesnant,



*François Nédélec père à 23 ans, lors de son service militaire à Brest
« 1m66, cheveux et yeux noirs. »*

le couple a un premier enfant, François, en 1895. Vers **1897, les Nédélec s'installent à la ferme du Cosquer à Clohars-Fouesnant** (dépendance de Cheffontaines) où la famille va s'agrandir : Marie, née en 1897 ; Anna en 1898 ; Jeanne en 1901 et Yves en 1906.

François Nédélec est aussi, en son temps, **conseiller municipal** (élu en 1904, réélu en 1908 puis 1912 (maire Georges Nouët du Taily). Sur les cinq à y être partis (dont le maire), il est le **seul élu de la commune mort à la guerre**. Cela ne lui vaudra pas même une ligne dans un compte-rendu de conseil municipal, où d'ailleurs, le ton laconique des transcriptions ne laisse pas transpirer, ou si peu, l'état de guerre.

Les **cinq élus mobilisés** (le conseil comptait douze membres à l'époque) :

- **Georges Nouët du Taily**, cl 1885 (maire, propriétaire à Bodinio) lieutenant de réserve.
- **François Nédélec**, cl 1889 (cultivateur au Cosquer)
- **Corentin Christien**, cl 1896 (cultivateur à Kerstrat)
- **François Gouzien**, cl 1900 (cultivateur à Keroux)
- **Noël Guillou**, cl 1901 (Forgeron à Pen Ar Valennec) deviendra maire de 1919 à 1925.

François Nédélec ne serait pas mort comme écrit sur sa fiche militaire. Né en 1932, Marcel Coriou n'a pas connu son grand-père, mais il est détenteur d'une tradition orale familiale qui a traversé le siècle : « *Exempté de service, consigné en chambrée avec la moitié de sa compagnie (l'autre moitié étant au combat) suite au vaccin obligatoire (typhoïde), on serait venu le chercher quand même, pour aller sonner (il ne restait plus que lui comme clairon ?) face à un assaut imminent. Comme il était d'usage pour désinhiber les hommes avant l'attaque, on lui aurait fait boire de la gnole. Epargné par le feu ennemi, son organisme, en revanche, n'aurait pas supporté le mélange vaccin alcool.* »

25 septembre 1915 :

Soldat de 2^e classe au 52^e régiment d'infanterie (Montélimart, Drôme), **François Nédélec**, matricule 96, est **tué à l'ennemi**, à Souain (Marne). « **Mort pour la France** ». Classe 1915, il avait **20 ans**. Lieu de sépulture ; cimetière militaire de Suippes (Marne), tombe individuelle n° 2494.



François Nédélec fils n'a pas encore 20 ans, lors de ses classes à Brest
« 1m69, cheveux châtain, yeux gris-verts. »



Marcel Coriou, petit fils et neveu des Nédélec,
dépose une gerbe au nom de la famille, le 11 novembre 2015
au monument aux Morts de Clohars-Fouesnant.

Né le 15 juillet 1895 à Bénodet, François Nédélec fils, célibataire, est agriculteur chez ses parents, au Cosquer, à Clohars-Fouesnant. Il est **incorporé le 16 décembre 1914** au 2^e R.I.C à Brest, où il va faire ses classes, avant de partir au front. On sait que les premières permissions ne seront accordées qu'à partir de juillet 1915, en a-t-il bénéficié ? Sachant aussi que le courrier était surveillé, censuré (pas de mauvaises nouvelles) une question vient à l'esprit : François **a-t-il jamais su que son père était mort ?...**

La vie continue au Cosquer :

On n'ose imaginer la détresse de la famille Nédélec. Marie Jeanne, aidée de ses enfants, a dû reprendre toutes les tâches de la ferme. La vie est rude, les aides de l'Etat, modestes et compliquées à obtenir, tardent à arriver. Heureusement, l'entraide fonctionne entre les fermes (notamment Ty-Laë, au bourg, la famille Stéphant). En **1919**, Marie Jeanne Nédélec (qui perçoit depuis juillet la pension de veuve de guerre) part vivre sur Fouesnant, laissant le Cosquer à sa fille aînée Marie qui vient d'épouser François Paul Coriou...

Le couple aura 7 enfants, dont Marcel Coriou, qui reprend la ferme en 1960. Il tiendra l'exploitation (16 ha), (même s'il n'y habite plus à compter de 1971 où il s'installe avec sa famille, non loin, mais sur Pleuven) tout en menant une activité d'entrepreneur agricole, **jusqu'à sa retraite en 1992**. Soit, pour la famille Nédélec/Coriou, **près d'un siècle au Cosquer**.

Philippe Rivière

Sources : archives départementales et mairie de Clohars-Fouesnant
Photos : collections José Coriou, Marcel Coriou, Philippe Rivière

■ Félicitations aux lauréats du concours de dessin de Noël



Jeanne, 8 ans : un dessin riche et joyeux, un coup de crayon très appliqué, notamment dans les détails.



Jade, 11 ans : une technique originale mêlant dessin et gravure, beaucoup d'idée, de recherche et de travail.



Théo, 5 ans : une véritable histoire qui suscite intrigue et imagination.



Eva, 5 ans : un effort remarquable de composition et de couleurs.

Coordonnées de la mairie :

Place de la Mairie - 29950 CLOHARS-FOUESNANT.
Tél. : 02 98 54 60 09
E-mail : mairie-de-clohars-fouesnant@wanadoo.fr
Site Internet : www.clohars-fouesnant.fr

Responsable de la publication : Michel Lahuec, maire.

Dépôt légal n° 1 du 1^{er} trimestre 2016
Bulletin municipal imprimé sur papier recyclé.

